

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Dragnet FT EC

FDS n° : 1677-A
Date de révision : 2018-03-22
Format: NA
Version 1.07



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Dragnet FT EC

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 1677-A

Synonymes PERMÉTHRINE (FMC 33297): 3-phénoxybenzyle (1RS, 3RS; 1RS, 3SR) -3-(2,2-dichlorovinyl) -2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate ou 3-phénoxybenzyle (1RS) -cis-trans-3-(2,2-dichlorovinyl) -2,2 diméthylcyclopropanecarboxylate (nom IUPAC); (3-phénoxyphényl) 3-(2,2-dichloroéthényl) -2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (nom CAS)

Ingrédient(s) actif(s) Perméthrine

Formule $C_{21}H_{20}Cl_2O_3$ (Permethrin)

Famille chimique Pesticides pyréthroides

PCP # 24175, 24360

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

Urgences médicales :
800-331-3148 (ProPharma Group- États-Unis et Canada)
651-632-6793 (ProPharma Group- Tous les autres pays; à frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)


Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Danger

Mentions de danger
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H332 - Nocif par inhalation
H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Conseils de prudence - Prévention

- P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer
- P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P235 - Tenir au frais
- P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- P241 - Utiliser un équipement électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
- P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
- P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
- P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

- P308 + P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
- P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
- P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
 P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P330 - Rincer la bouche

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef
 P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Pesticides pyréthroides.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Permethrin	52645-53-1	36.1
Stoddard Solvent	8052-41-3	10-30

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Ingestion Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés Effets sur le système nerveux central.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant Contient du distillat de pétrole.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Mousse. Dioxyde de carbone (CO ₂). Produit chimique. Pulvérisation ou brouillard d'eau.
Dangers spécifiques du produit	Liquides inflammables
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité aux chocs	Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun renseignement disponible.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent. Approche du feu du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Isoler la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Divers	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
Précautions environnementales	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les voies d'eau.
Méthodes de confinement	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de l'eau et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention	Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.
Produits incompatibles	Aucun connu

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Stoddard Solvent (8052-41-3)	TWA: 100 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m ³	IDLH: 20000 mg/m ³ TWA: 350 mg/m ³ Ceiling: 1800 mg/m ³	Mexico: TWA 100 ppm Mexico: TWA 523 mg/m ³ Mexico: STEL 200 ppm Mexico: STEL 1050 mg/m ³
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Stoddard Solvent (8052-41-3)	TWA: 290 mg/m ³ STEL: 580 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 525 mg/m ³	TWA: 525 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 572 mg/m ³

--	--	--	--	--

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Pour l'exposition à des brouillards ou pulvérisations, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pour les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps Utilisez des combinaisons ou des uniformes et de la tête à manches longues. Pour les grandes expositions comme dans le cas d'un déversement, utiliser costume barrière couvrant le corps entier, comme un costume de PVC imperméable. Les articles en cuir, y compris les chaussures, ceintures et bracelets de montres, qui ont été contaminés doivent être enlevés et détruits. Laver tous les vêtements de travail avant de les réutiliser (séparément des vêtements couramment utilisés).

Protection des mains Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites.

Protection respiratoire Pour splash, de spray ou de porter l'exposition de brume, au minimum, une demi-visage ou respirateur facial complet bien équipée avec poussières / brouillards / cartouches de fumée (approuvé par US NIOSH / MSHA, EU CEN ou un organisme comparable certifié). L'utilisation de respirateurs et de sélection doivent être fondées sur les concentrations atmosphériques.

Mesures d'hygiène De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver la peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Ambre Liquide
État physique	Liquide
Couleur	Ambre
Odeur	Légèrement d'hydrocarbures
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
pH	7.5 @ 20 °C (20 % solution) (en solution aqueuse)
Point de fusion/point de congélation	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	42 °C / 107.6 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	8.66 lb/gal (1037.7 g/L)

Densité	1.039 @ 20 °C
Solubilité dans l'eau	Émulsifie
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité, dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Chaleur excessive. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Matières incompatibles	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux	Chlore. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de carbone. Aldéhydes.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

DL50 orale	998 mg/kg (rat)
DL50 épidermique	> 2000 mg/kg (lapin)
CL50 par inhalation	> 4.3 mg/l 4 heures (rat)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légèrement irritant.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Modérément irritant.
Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes	Grandes doses toxiques du produit formulé, administré par l'ingestion d'animaux, effets sur le système nerveux central produites avec cette symptômes incluent l'hypersensibilité au toucher et au son, tremblements, convulsions cloniques et. La surexposition par inhalation produit des symptômes tels que: yeux louches, une respiration irrégulière et cliquetis, et l'ataxie.
-----------	--

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique	On s'attend à ce que les effets soient semblables à ceux observés lors d'une toxicité aiguë.
Mutagénicité	Permethrine: Pas génotoxique dans les études de laboratoire.
Cancérogénicité	Permethrine: Preuve de tumeurs chez les souris, mais ne sont pas considérés comme pertinents pour les humains
Effets neurologiques	Permethrine: Les signes cliniques de neurotoxicité incluent l'activité motrice et le saignement occulte altéré en absence des histopathologique.
Toxicité pour la reproduction	Permethrine: Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement	Perméthrine: Absence de tératogénicité chez les animaux.
STOT - exposition unique	Risque présumé d'effets graves pour les organes. Voir les organes cibles énumérées ci-dessous.
STOT - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voir les organes cibles énumérées ci-dessous.
Effets sur les organes cibles	Perméthrine: Système nerveux central (SNC).
Effets neurologiques	Perméthrine: Les signes cliniques de neurotoxicité incluent l'activité motrice et le saignement occulte altéré en absence des histopathologique.
Danger par aspiration	Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Permethrin 52645-53-1		Group 3		

Légende:
 CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
 Groupe 3 - non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Permethrin (52645-53-1)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
Permethrin	48 h EC50	Crustacés	0.001	mg/l
	72 h EC50	Algues	0.0125	mg/l
	96 h LC50	Poissons	0.79	µg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.039	µg/l
	96 hr CSEO	Algues	0.9	µg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.3	µg/l

Persistence et dégradation	Perméthrine: Modérément persistant. Ne pas facilement hydrolyser. Ne se biodégrade pas facilement.
Bioaccumulation	Perméthrine: La substance a un potentiel de bioconcentration.
Mobilité	Perméthrine: Immobile; Ne devrait pas atteindre les eaux souterraines.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.
Emballages contaminés	Éliminer conformément à la réglementation locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

N° ID/ONU UN1993
 Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a
 Classe de danger 3
 Groupe d'emballage III
 Polluant marin Perméthrine.
 Désignation UN1993, Liquide inflammable, n.d.a. (Permethrin, Stoddard Solvent), 3, III, Polluant marin

TMD

N° ID/ONU UN1993
 Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a
 Classe de danger 3
 Groupe d'emballage III
 Polluant marin Perméthrine.
 Désignation UN1993, Liquide inflammable, n.d.a. (Permethrin, Stoddard Solvent), 3, III, Polluant marin

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN1993
 Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a
 Classe de danger 3
 Groupe d'emballage III
 Désignation UN1993, Liquide inflammable, n.d.a. (Permethrin, Stoddard Solvent), 3, III, Polluant marin

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN1993
 Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a
 Classe de danger 3
 Groupe d'emballage III
 No EMS F-E, S-E
 Polluant marin Perméthrine
 Désignation UN1993, Liquide inflammable, n.d.a. (Permethrin, Stoddard Solvent), 3, III, Polluant marin

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Permethrin - 52645-53-1	52645-53-1	36.1	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé Oui
 Danger chronique pour la santé Oui
 Risque d'incendie Oui
 Risque de décompression soudaine Non
 Danger de réaction Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au

niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

MISE EN GARDE

Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.
 Ce produit est extrêmement toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Permethrin 52645-53-1	X	X	
Stoddard Solvent 8052-41-3	X	X	X

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Permethrin 52645-53-1			X	X	X	X	X	X
Stoddard Solvent 8052-41-3	X	X	X		X	X	X	X

Mexique - Classe

Risque modéré, classe 2

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
Stoddard Solvent		Mexico: TWA 100 ppm Mexico: TWA 523 mg/m ³ Mexico: STEL 200 ppm Mexico: STEL 1050 mg/m ³

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Classe de dangers du SIMDUT

B3 - Liquide combustible
 D2B - Matières toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 2	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 2*	Inflammabilité 2	Danger physique 0	Protection individuelle X

*Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2018-03-22
 Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation
 Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique